

# SPR ARAGON début avril 2024

Aragon, le mardi 2 Avril 3024,

Madame le commissaire enquêteur,

Je fais suite à mon premier échange en mairie et à la réunion publique du 5 mars et vous confirme :

**Mes réserves et opposition à l'actuelle proposition de périmètre de PDA uniquement concernant l'exclusion de la zone d'emplacement des deux moulins et de ses abords du village côté sud.**

Comme je l'ai indiqué en réunion publique, je salue le travail remarquable de la municipalité conjointement à celui de la direction audoise du patrimoine : monsieur BRETON, son adjointe et son équipe.

Le tout accompagné par le bureau d'étude qui s'est particulièrement appuyé sur les ressources historiques, géologiques, et autres analyses urbanistiques et de nature environnementale et paysagère ... existantes quant à l'appréciation - via la mise en place d'une ZPPAUP dès 2007 - des enjeux paysagers et patrimoniaux du site remarquable d'ARAGON. Ce que n'ont pas pas manqué de relever à plusieurs reprises les membres de la commission nationale NPA du 12 janvier 2023. Et notamment dans leur questionnement quant à l'effet substitutif de la mise en oeuvre du PLU pour les nouvelles zones (sensibles )qui seraient non couvertes par le PDA.

-----  
**Sans que cela ne constitue un véritable argumentaire juridique, mais tout simplement de bon sens, je veux évoquer quelques points d'analyse et de vue motivant ma requête.**

## **En RESUMÉ...**

La zone des Moulins de vignore et d'Aragon me paraît devoir être réintégrée dans le PDA pour ne pas simplement relever de la mise en œuvre du PLU ; d'une part par souci de cohérence patrimoniale et paysagère globale et d'autre part en raison des enjeux de co visibilité avec le village : enjeux repris à juste titre, et par ailleurs, du côté du quartier des capitelles, mais co-visibilité non mentionnée - « oubliée » pour cette zone, d'arrière ou d'avant plan, selon le point de vue ... À noter que cette zone des moulins faisait d'ailleurs opportunément partie du périmètre des abords à l'intérieur des 500 m et du site inscrit de 1974

Pour mémoire, page 22 du document de présentation PDA et ce pour exemple de «

l'évitement » de cette problématique, dans le dossier présenté; ou de ce qui semble relever d'une incohérence dans la non prise en compte patrimoniale de ces deux moulins, il y a bien une photo des deux moulins mais aucune mention de leur histoire importante en lien avec l'évolution des activités et du terroir agricole avant l'arrivée de la vigne.

Toujours au titre du PDA 3. 7 page 25, les relations de co visibilité visées, dont celles des aires des moulins ET mentionnées comme importantes , ne sont pas reprises dans le PDA en termes d'enjeux paysagers incontournables.

De surcroît, peut être par erreur( ou parce que non mentionné au cadastre), **les moulins, comme éléments du patrimoine historique, mais aussi paysager, ne figurent pas, sauf erreur de ma part, sur les cartes 4.1 et 4.2, page 29 et 30, ce qui conduit, en effet, à porter une appréciation erronée (et préjudiciable) sur les enjeux (conjoint) patrimoniaux et paysagers de cette zone. Ce qui est manifestement le cas pour cette zone concernée par ces abords stratégiques du village en termes de préservation du paysage global . Ce qui -enfin- ne peut qu'affecter la qualité d'analyse et la légitimité de l'option retenue visant à les exclure du nouveau périmètre PDA.**

**Pour rester concret dans une approche empirique mais aussi touchant au droit de l'urbanisme et à la mise en oeuvre de la réglementation ...**

**Et surtout avec la conviction partagée par le plus grand nombre d'Aragonais, qu 'à ARAGON le PATRIMOINE C'EST BIEN LE PAYSAGE...**

**Une réfection potentiellement « intempestive » - par leurs propriétaires - de ces deux « immeubles » en regard de leur histoire et de leur usage d'origine, ne pourra que conduire - hors avis conforme de l'ABF- à dénaturer complètement la visibilité du village s'agissant particulièrement du moulin de vignore et de ses abords.**

**Et le PLU dans sa généralité d'approche n'en pourra mais ... . Et nous n'aurons que nos yeux pour pleurer!**

**LES outils du PLU pour ces deux cas de réhabilitation souhaitée et souhaitable des moulins ( ainsi que pour l'immeuble proche du pont et du parking de la maison du Cabardes) sont hélas trop fragiles dans le temps.**

**Fragilité associée à celle des hommes qui ne saurait constituer une protection suffisante. C'est ainsi que cela a été d'ailleurs repris par les propos de monsieur Breton, lors de la séance publique du 5 mars suite à mes remarques.**

**Pour mémoire également, dans le deuxième document SPR, page 47, au titre du diagnostic atelier Lavigne & Guillaume une ligne rouge mettant notoirement en exergue la sensibilité**

paysagère , intègre bien dans son analyse l'aire des deux moulins et le « *bassin visuel qui constitue l'écrin préservé du VILLAGE* » . Cette appréciation pertinente du cabinet d'étude semble bien conforter mon analyse.

## EN CONCLUSION...

L'ensemble de ces éléments devrait conduire à élargir légèrement la zone du PDA:

Tout ou partie de l'ancienne route de CARCASSONNE pourrait, dans ce cas, opportunément constituer un nouvel élément de délimitation.

Avec un petit écart pour le moulin d'Aragon . Pour mémoire, dans sa vision stratégique de développement, la municipalité, lors de ces deux derniers mandats, a essayé de l'acheter à plusieurs reprises, mais en vain. Ce qui aurait résolu le problème de zonage pour ledit moulin. Et ce qui corrobore par ailleurs mon analyse quant à cet intérêt patrimonial et paysager. Aujourd'hui, de fait un peu amoindri, depuis, l'implantation - justifiée- d'un point de réseau 4-5G.

## Aux lecteurs...

Ma réserve et « opposition » concernant cette problématique de limitation du PDA pour la zone pré citée pourrait sembler dérisoire au regard du gros travail présenté dans ce dossier et de l'opportunité de réviser le périmètre de la ZPPAUP ( périmètre à appréhender dans son contexte villageois de 2007 ) comme j'ai pu le partager lors de la réunion publique.

Mais, parfois le diable est dans les détails; comme le mieux ( en théorie) peut être l'ennemi du bien...

J'espère que les représentants de l'ETAT et madame le commissaire enquêteur, qui ont pour mission et qualité pour juger et apprécier l'action continue des municipalités successives depuis près de 60 ans pourront, réflexion faite,

partager mon point de vue.. pour que les premier traits du visage d'ARAGON que l'on découvre en venant de Pennautier - ne soient pas, un jour, malencontreusement altérés...

Comme ils pourront ainsi nous rassurer, citoyens Aragonais, anciens maires ayant particulièrement oeuvré pour que la dimension paysagère et patrimoniale et pas que... reste

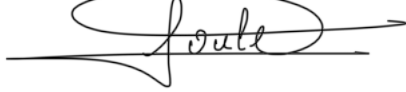
**la marque identitaire d'Aragon** tout en accompagnant le développement économique agricole culturel , touristique d'Aragon

Avec mes remerciements pour votre attention et celle de la municipalité qui porte opiniâtrement et qualitativement ce « dossier » et la démarche à venir de mise à jour du règlement.

Et restant à votre disposition,

Bien cordialement,

Serge loubet

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Serge Loubet'. The signature is written in a cursive style with a large, sweeping initial 'S' and a horizontal line extending to the right.